

LE JARDIN D'EPICURE

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
06 49 92 22 12 / 06 79 28 19 02
amaplejardindepicure@gmail.com



CONTRAT Saison 26 POULETS et PINTADES Du MERCREDI 4 MAI au MERCREDI 26 OCTOBRE

Le présent contrat est passé pour une **distribution** de **POULETS**, de **POULETS ENTIERS Découpés** et de **PINTADES** issus de l'**Agriculture Biologique** entre Elisabeth COMPANYY demeurant à **Isles sur la Sorgue 84** et l'adhérent de l'AMAP Le Jardin d'Épicure.

Nom Prénom :

N° de portable :

MODALITES D'ENGAGEMENT :

La souscription au présent contrat implique l'**adhésion** à l'association AMAP LE JARDIN D'EPICURE conjointement avec celle du réseau des AMAP de PROVENCE.

Les signataires s'engagent à respecter les principes définis dans la charte des AMAP.

Les dates de distribution peuvent varier en fonction des aléas de production.

Les **poulets** sont divisés en 2 catégories : « Petit » (environ 1,5 à 2 kg) et « Gros » (+2 kg).

Les **pintades** font en moyenne 1,3 kg.

Une régularisation sera faite tous les 3 mois.

En cas de difficultés, les distributions pourront être décalées à la semaine suivante.

L'Amapien accepte les conséquences sur la production des difficultés inhérentes à ce type d'élevage et sera solidaire du producteur en cas de problème.

Les commandes non récupérées sont redistribuées.

GLACIERE INDISPENSABLE POUR LE TRANSPORT

PRIX	13,20€ / Kg	13,20 € / Kg	15,50 € / Kg	14,60€ / Kg		
Dates distribution	Acompte Petit POULET 1,5/2 Kg	Acompte Gros POULET +2 Kg	Acompte PINTADE	Acompte POULET ENTIER Découpé 2 ailes, 2cuisses, 2 filets, carcasse	ACOMPTE TOTAL	BANQUE et N° du chèque
11 MAI	x 20 € =	x 25 € =	x 20 € =	x 25 € =		
8 JUIN	x 20 € =	x 25 € =	x 20 € =	x 25 € =		
6 JUILLET Régularisation	x 20 € =	x 25 € =	x 20 € =	x 25 € =		
3 AOUT	x 20 € =	x 25 € =	x 20 € =	x 25 € =		
14 SEPTEMBRE	x 20 € =	x 25 € =	x 20 € =	x 25 € =		
12 OCTOBRE Régularisation	x 20 € =	x 25 € =	x 20 € =	x 25 € =		

Les chèques libellés à l'ordre de Mme COMPANYY, confiés au référent de L'AMAP « Le Jardin d'Épicure », seront encaissés chaque mois. (un chèque par mois)

Fait à Istres le :

Le Producteur

L'Amapien